

## **Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise**

La gestion des forêts est une préoccupation importante pour l'Association des biologistes du Québec (ABQ). C'est avec grand intérêt que nous suivrons les actions de la Commission et collaborerons aux différentes étapes de l'étude.

Pour cette première étape, nous vous transmettons le présent document constitué de :

- Une liste de thèmes que l'ABQ juge pertinents d'aborder lors des travaux de la commission.
- Quelques suggestions concernant les modalités de réalisation de l'enquête et d'éventuelles consultations publiques.
- Une liste de biologistes experts, membres de l'ABQ, aptes à agir en tant que ressources importantes dans tous les domaines scientifiques reliés à la forêt.

### **Partie 1. Liste de thèmes que l'ABQ juge pertinents d'aborder lors des travaux de la Commission.**

- **Surcharge des consultations, mais écoute déficiente**

Depuis la modification de la *Loi sur les forêts* en 2000, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a tenu plusieurs consultations publiques lors desquelles de nombreux mémoires ont été déposés. Malgré les efforts déployés, les nouvelles dispositions légales et administratives et la volonté politique affichée, les utilisateurs des ressources du milieu forestier ne sont pas satisfaits de la gestion actuelle des forêts. C'est la raison pour laquelle le rapport de la vérificatrice générale recommande de réaliser une enquête sur cet enjeu. Celle-ci doit donc prioriser la compréhension des lacunes existantes dans les procédures de consultation du MRNFP. En effet, l'historique de ce dossier, le nombre de mémoires déposés et le nombre de consultations tenues ne justifient pas les peu de résultats obtenus. À notre avis, les thèmes à étudier seraient :

  - Les problèmes de communication entre les différents intervenants, le milieu et le gestionnaire;
  - La disparité des demandes déposées;
  - L'incapacité du MRNFP, ou des ministères qui auparavant avaient le mandat de la gestion des forêts, à accorder la juste place à chacun des intervenants, y compris les citoyens, dans la gestion des forêts.

- **La véritable signification et l'importance du concept de gestion intégrée des ressources**  
La gestion intégrée des ressources (GIR) est un thème très souvent employé dans différents contextes. Ce concept semble avoir souvent été mal compris ou même parfois galvaudé. D'emblée, la concertation est une procédure importante à l'intérieur d'une démarche de gestion intégrée des ressources. Donc, afin que le dialogue soit vraiment efficace, que les préoccupations des tiers soient enfin considérées à leur juste valeur par le mandataire forestier et que la gestion des ressources forestières soit réalisée en fonction des contextes régionaux, un certain encadrement devrait être imposé aux différents gestionnaires et utilisateurs des ressources du milieu forestier. Actuellement, dans plusieurs régions, le dépôt de plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) a permis à plusieurs tiers de vivre une expérience de participation. Il appartient maintenant à la Commission de capitaliser sur ces expériences régionales afin de rendre l'ensemble des démarches concrètement plus efficaces et constructives.
  
- **La gestion multidisciplinaire, un incontournable**  
Selon nous, la gestion des ressources forestières passe naturellement et indubitablement par les équipes multidisciplinaires. Bien que l'industrie et différents gestionnaires aient minimisé ce fait depuis quelques années, la forêt contient des ressources autres que la matière ligneuse et ces ressources ne sont pas du ressort des ingénieurs forestiers. Actuellement, très peu de biologistes sont effectivement consultés ou impliqués lors de la planification forestière. La quasi-absence des biologistes au sein même de l'industrie forestière limite le nombre d'aspects considérés dans l'évaluation et le suivi de la situation. En réalité, l'aspect biologique de la gestion forestière n'est évalué par des professionnels compétents en la matière que lorsque les plans sont déposés pour consultation à la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Même à cette étape, un ou deux biologistes disposent d'à peine vingt à trente jours pour évaluer les impacts de plans couvrant des milliers d'hectares, dans des secteurs parfois vierges et où aucun bilan environnemental n'a été effectué. Cette situation est d'autant plus inacceptable que, au terme de leur analyse, les recommandations des biologistes sont très rarement considérées. Le partage et le transfert de l'information entre différents professionnels sont donc primordiaux pour assurer la pérennité des diverses ressources du milieu forestier. Cette solution n'est envisageable qu'à l'intérieur d'équipes multidisciplinaires de professionnels oeuvrant à un même niveau.

- **L'intégration des préoccupations environnementales à l'intérieur des pratiques forestières**

Un des problèmes majeurs de la foresterie actuelle est la possibilité pour l'industriel de récolter de la matière ligneuse en absence d'évaluation environnementale. Il est pourtant clairement reconnu par la communauté scientifique que l'aménagement forestier peut causer d'importants impacts. Une évaluation environnementale permettrait de prévoir les impacts et déterminer les mesures de mitigation appropriées. Enfin, les outils appliqués en forêt tels que le *Règlement des normes d'interventions sur les forêts du domaine de l'État* (RNI) et le système de vérification du MRNFP sont déficients ou trop ponctuels pour être crédibles. De plus, il est impératif que les travailleurs forestiers bénéficient d'une formation adéquate concernant les enjeux environnementaux. Nous croyons que les biologistes ont un rôle majeur à jouer dans cette formation. D'ailleurs, l'ABQ aura des propositions à émettre à ce sujet.

- **Une protection timide du patrimoine forestier québécois**

Jusqu'à maintenant les mesures environnementales adoptées par le gouvernement pour garantir une réelle protection du patrimoine forestier québécois ont été plutôt timides. Le principe de précaution n'est pas suffisamment appliqué dans la gestion forestière courante. La consolidation du réseau d'aires protégées tarde à se faire. Il devrait exister des incitatifs et une reconnaissance pour les industriels forestiers qui vont au-delà des normes existantes, souvent insuffisantes. De plus, l'adhésion à un système de certification forestière rigoureux et indépendant devrait être valorisée. Enfin, la piètre performance environnementale de certains industriels devrait être plus médiatisée et les pénalités augmentées. Les droits forestiers consentis à long terme aux délinquants environnementaux et aux industriels récidivistes devraient être remis en question. Finalement, nous croyons que le gouvernement ne devrait pas hésiter à hausser ses exigences environnementales même si cela diminue ses revenus.

## **Partie 2. Quelques suggestions concernant les modalités de réalisation de l'enquête et d'éventuelles consultations publiques.**

- Les avis et les mémoires
  1. Nous recommandons le dépôt préalable d'avis sur l'état et la gestion de la forêt publique rédigés par des experts reconnus. Ces avis permettraient un transfert de connaissances et de préoccupations à l'ensemble des gestionnaires et utilisateurs des ressources du milieu forestier.
  2. Le dépôt de mémoires devrait être encadré de façon à ne permettre que le transfert d'informations essentielles. Nous proposons une forme de consultation par laquelle un questionnaire serait préparé avec des questions couvrant spécifiquement les enjeux étudiés par la commission. Ce formulaire proposerait un espace défini et fixe pour que les organismes proposent leurs avis et réponses à chaque question.
  
- Atelier de travail
  1. Nous recommandons que les conseils régionaux de développement (CRD) ou tout autre organisme régional sur le territoire du Québec organise des ateliers de travail sur la GIR et la concertation en milieu forestier. De ces activités devraient ressortir les avantages et les contraintes des procédures actuelles de participation des tiers à l'élaboration des PGAF et PQAF en région. Le CRD, en concertation avec les intervenants du milieu forestier, devrait déposer un court document de recommandations à la commission. Nous croyons également que les membres de la Commission devraient participer, dans la mesure du possible, à ces ateliers régionaux.
  2. Suite aux différents exercices régionaux, la Commission devrait tenir un atelier de travail provincial qui permettrait de colliger les informations régionales et de dresser des recommandations permettant l'encadrement et l'orientation de la procédure de concertation et de la gestion intégrée des ressources.